

RAPPORT

DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DU CALVADOS.

1862

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser le huitième rapport que le directeur, comme celui des années précédentes, en vous entretenant successivement et aussi succinctement que possible des archives anciennes, des archives modernes, c'est-à-dire *postérieures à 1790*, et enfin des améliorations désirables à introduire dans le service des archives.

ARCHIVES ANCIENNES.

Nous avons entièrement refondu la série A, qui avait été déjà reçue avec éloge par le Ministre en 1857, mais qui s'est tellement enrichie de pièces retrouvées depuis, dans les divers fonds dont se composent nos archives, qu'il nous a fallu la recommencer et porter à 100 le nombre des numéros qui ne s'élevaient qu'à 36, pour la seule partie des Actes du Souverain. C'est dans la même proportion que se sont accrues le deuxième et la troisième partie de la série A, consacrés au *Domanial royal* et aux *Apanages des Princes*.

L'ensemble de ces trois parties, aujourd'hui terminé, s'élève à près de 300 cartons et registres, dont nous avons cité les pièces les plus remarquables dans les inventaires en partie imprimés.

RAPPORT

DE L'ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

A M. LE PRÉFET DU CALVADOS.



MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser le huitième rapport que je diviserai, comme celui des années précédentes, en vous entretenant successivement et aussi succinctement que possible des archives *anciennes*, des archives *modernes*, c'est-à-dire *postérieures à 1790*, et enfin des améliorations désirables à introduire dans le service des archives.

ARCHIVES ANCIENNES.

Nous avons entièrement refondu la série A, qui avait été déjà reçue avec éloges par le Ministre en 1857, mais qui s'est tellement enrichie de titres retrouvés depuis, dans les divers fonds dont se composent nos archives, qu'il nous a fallu la recommencer et porter à 100 le nombre des numéros qui ne s'élevaient qu'à 36, pour la seule partie des Actes du Souverain. C'est dans la même proportion que se sont accrues la deuxième et la troisième partie de la série A, consacrées au *Domaine royal* et aux *Apanages des Princes*.

L'ensemble de ces trois parties, aujourd'hui terminé, s'élève à près de 300 cartons et registres, dont nous avons cité les pièces les plus remarquables dans les inventaires en partie imprimés.

Nous avons de plus préparé, trié et classé 292 cartons et registres à intercaler dans les cadres de la série B, embrassant tous les documents relatifs aux *Cours et juridictions*. Ces 292 registres et cartons proviennent des anciens bailliages de Bayeux, Caen, Falaise, Honfleur et Lisieux, qu'il ne nous sera possible de classer d'une manière définitive, que lorsque nous seront parvenues les nombreuses liasses provenant des mêmes sources, et aujourd'hui empilées dans les greffes des tribunaux de première instance.

Nous poursuivions avec persévérance le classement de l'immense série C, renfermant les documents de l'*Administration provinciale* de notre ancienne *Généralité de Caen*; nous espérons enfin terminer ce classement, qui remonte à plus de cinq années de date, lorsque nous fûmes encore cette année arrachés à ce travail intéressant, par l'obligation de refondre et de compléter les inventaires des séries précédentes, dont l'impression était réclamée, *toutes affaires cessantes*, par le ministère.

Toutefois, avant d'avoir reçu cet ordre péremptoire, nous étions parvenus à bien avancer le triage de cette série, qui offrira, sans conteste, les plus attachants et les plus curieux documents pour l'histoire administrative de notre province avant 1789.

Peut-être me permettez-vous, Monsieur le Préfet, de donner ici, en raison de la nouveauté de ce travail, la liste sans solution de continuité des *Intendants* de la *Généralité de Caen*, qui n'existe nulle part et que j'ai été à même d'établir d'une manière définitive, d'après les documents les plus sérieusement authentiqués. La création de ces magistrats remonte à Richelieu, qui pour dompter la souveraineté indisciplinée et gênante des anciens gouverneurs, plus rois que le Roi lui-même dans leurs diverses provinces, et pour tout ramener à une puissante unité, confia le soin de la triple administration de la justice, de la police et des finances à des hommes sûrs et capables, les répartissant sur le sol français comme des émanations de la puissance souveraine. Ces magistrats créés en vertu de l'édit de mai 1635, étaient choisis parmi les conseillers du Roi, le plus souvent maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel, et délégués dans les diverses généralités sous le titre de : « *Intendants de la Justice, Police et Finances et Commissaires départis pour l'exécution des ordres de sa majesté en la généralité de*** »

Les Intendants de la *Généralité de Caen* sont au nombre de vingt-cinq, si l'on compte le premier en date, qui était Intendant de toute la Normandie, ce sont :

MM. De Miromesnil..	1636
D'Aligre (Etienne).	1638

Le Roy (Charles), seigneur de la Poterie.	1639
Du Tronchay (Charles), seigneur de Ceincehour.	1646
D'Aligre (Michel), seigneur de Bois-Landry.	1657
Du Boullay-Favier, Intendant à la fois des Généralités de <i>Caen</i> et	

d'*Alençon*.

Les dates flottantes de ces premiers Intendants tiennent à ce que, durant la Fronde, l'autorité des princes et des gouverneurs parvint à dominer celle des ministres, au point de faire supprimer leurs représentants immédiats dans les diverses généralités ; mais la Fronde une fois réduite, la régularité s'établit dans la succession et la transmission des pouvoirs d'un Intendant à un autre, de sorte que nous avons pu fixer les dates extrêmes de chacun d'eux, à partir de

MM. De Champigny.	1639	1661
Du Gué.	1661	1666
Guy de Chamillart.	1666	1675
De Dreux (Philippe).	1675	1676
Bazin (Louis).	1676	1677
Méliand (Claude)..	1677	1684
Barillon (Antoine), seigneur de Morangis.	1684	1686
De Gourgue (Armand-Jacques), marquis de Vaires et d'Aunay.	1686	1689
Foucault (Nicolas-Joseph).	1689	1706
Foucault (Nicolas Joseph), marquis de Magny.	1706	1709
Arnauld de la Briffe (Pierre), marquis de Fer- rières.	1709	1711
Guyenet (François), seigneur d'Arthel.	1711	1723
Richer (François), seigneur d'Aube.	1723	1727
Aubery (Félix), marquis de Vastan.	1727	1740
Arnauld de la Briffe (Louis), vicomte de Morsain.	1740	1752
Orceau de Fontette (Jean-François d').	1752	1776
Esmangart (Charles-François-Hyacinthe).	1776	1783
De Feydeau (Charles), marquis de Brou.	1783	1787
Le Cordier de Launay (Louis-Guillaume-Réné).	1787	1789

Au dernier des Intendants succède une *Commission intermédiaire provinciale*, composée de cinq membres qui, en 1790, remit les pouvoirs au *Directoire du département*, composé d'abord de huit membres, puis de cinq seulement jusqu'à la création des *Préfets*, ventôse an VIII (1800).

Indépendamment de ces divers classements et remaniements des séries A, B, C, nous avons été amenés forcément, pour satisfaire aux nom-

breuses demandes de recherches, à classer deux ou trois fonds d'abbayes que nous n'aurons plus qu'à inventorier, lorsque le moment en sera venu.

La visite dans les greffes des tribunaux de votre département, que réclamait avec instance le ministère, et dont vous avez bien voulu me charger, a été très-fructueuse, puisque j'ai pu inventorier près de 15,000 liasses, registres et paquets des documents provenant des divers baillages, et devant faire retour aux archives du Calvados, pour compléter les lacunes regrettables que nous constatons dans la série B. Nous avons dressé un inventaire sommaire de tous ces documents, ainsi que des nombreux registres de l'état civil qui devront être l'objet d'échanges entre les divers greffes qu'ils concernent. Du reste le rapport spécial que j'ai eu l'honneur de vous adresser à cet effet me dispense de revenir plus au long sur cette tournée.

ARCHIVES MODERNES.

Concurremment avec ce travail des archives antérieures à 1790, nous avons, cette année, entrepris, comme par le passé, le triage et le classement définitif des *Archives modernes*, afin de rendre l'expédition des recherches plus facile et plus prompte. C'était indispensable, puisque nous avons eu plus de 800 demandes, comme l'indique le tableau suivant :

MOIS.	Recherches.	Pour les bureaux.	Pour les particuliers.	Expéditions.	Produit.	
1861	Août	84	56	28	2	4 f. 50
	Septembre	66	37	29	1	» 75
	Octobre	88	49	39	»	» »
	Novembre	65	43	22	3	5 25
	Décembre	76	51	25	5	gratuites.
1862	Janvier	62	44	18	3	6 75
	Février	49	28	21	4	9 »
	Mars	48	37	11	4	6 75
	Avril	62	41	21	4	12 »
	Mai	77	44	33	3	11 25
	Juin	69	35	34	4	5 25
	Juillet	56	29	27	2	1 50
	802	494	308	35	66 f. 10	

Outre les travaux ci-dessus mentionnés, nous avons classé près de 1,500 registres et cartons des séries K, L, N, O, P, T, X.

La série L a été l'objet d'un travail spécial, parce qu'elle contient les registres de l'administration centrale du Calvados, du directoire et du district de Caen, durant la période révolutionnaire.

Sur la demande pressante de M. le Secrétaire général, nous avons trié avec soin les papiers relatifs aux *Bâtiments civils* du département ; nous en avons rempli une vingtaine de cartons, sans espérer avoir tout recueilli encore, car ces titres sont disséminés dans des dossiers glissés au milieu de liasses renfermant des documents de toute nature.

Les 747 dossiers des *Comptes communaux* de la série O, ainsi que les 366 rôles et journaux à souche de la série P des *Contributions*, ont été tenus à jour et rangés comme les 645 cartons et dossiers des *Hospices* et *Bureau de bienfaisance*, de la série X.

D'après votre désir, Monsieur le Préfet, nous avons mis tous nos soins à la confection de la liste générale des membres du Conseil général, depuis l'origine de ce Conseil jusqu'à la présente année, qui termine la première période du *second Empire*.

Voilà sans doute, Monsieur le Préfet, un ensemble de travaux offrant un chiffre respectable, et pourtant, il faut le dire, nous sommes loin de suffire à la tâche qui nous est confiée. Un examen attentif et souvent répété de chacune des travées de notre dépôt central d'archives nous force à vous réitérer la prière que nous vous adressions l'année dernière de nous accorder, pour l'espace de trois ou quatre années, un troisième auxiliaire. L'énorme masse de documents provenant du greffe de la Cour impériale et des greffes des Tribunaux de première instance contient une grande quantité de documents indispensables pour combler les lacunes de nos séries B et C, dont la publication va nous être réclamée par le ministère avec la même instance que l'inventaire de la série A. Il nous faut donc au plus tôt procéder au triage de ces liasses entassées dans la nouvelle salle des archives, et il ne nous serait possible de terminer ce travail dans un délai utile, qu'à l'aide d'un nouvel auxiliaire actif et intelligent. L'expérience des huit années entièrement consacrées à nos archives nous a permis d'évaluer approximativement le temps nécessaire au classement intégral de richesses en partie perdues jusqu'ici pour le public, c'est-à-dire pour l'historien qui cherche les matériaux de son œuvre, pour l'homme de loi et la partie intéressée à la découverte des titres qui lui donneront gain de cause ; or, les documents à trier exigeraient au moins douze à quinze années avec le personnel actuel

des archives, parce que les exigences du service quotidien, la confection des inventaires, les travaux demandés par l'administration et par le ministère réduisent à peu près à un tiers d'année le temps qu'il nous est possible de donner au classement extraordinaire et cela à bâtons rompus, forcés que nous sommes d'interrompre notre travail devant ces pressantes injonctions fréquemment répétées : *d'urgence*.

Si, Monsieur le Préfet, vous consentez à faire valoir auprès du Conseil général les avantages qui ressortiraient d'un prompt classement, et si vous nous obtenez un troisième auxiliaire, dans trois ou quatre ans, au plus, vos archives seront classées et les inventaires des neuf séries renfermant toutes les archives anciennes seront en bonne voie d'achèvement. Si, au contraire, nous restons comme nous sommes, nous serons de plus en plus en retard, débordés par le flot toujours croissant des archives administratives.

C'est avec amour et de toute leur énergie que l'archiviste et les employés sous ses ordres luttent contre l'entassement des documents à classer, tenant à justifier et à mériter ainsi les bons témoignages qui leur viennent de vous, Monsieur le Préfet, du Ministre, du Conseil général. M. l'inspecteur général des archives a pu constater leurs efforts, qu'ils continueraient avec d'autant plus d'ardeur qu'ils se sentiraient en mesure, à l'aide d'un troisième auxiliaire, de vous montrer dans peu d'années tout le dépôt classé comme la partie déjà faite.

A cette insuffisance de bras s'ajoute encore l'insuffisance du local. En effet, comment l'ordre pourrait-il bien s'établir dans un espace trop resserré ? C'est à grand peine si la masse de liasses en désordre actuellement entassée sur les étagères de la salle nouvelle, pourra, une fois classée, trouver place dans les deux dépôts d'Archives, et pourtant, nous avons vendu cette année une immense quantité de papiers de rebut dont le produit s'est élevé à la somme de 2,700 francs.

Il semblerait qu'une telle masse de papiers vendus dût laisser un grand vide dans l'un des deux dépôts ; il n'en est rien, car les apports de cette année ont déjà presque entièrement absorbé le peu d'espace que combleront bientôt les dépôts des diverses administrations ; remarquons de plus qu'indépendamment de ce flux annuel de papiers administratifs, il nous faudra au plus tôt faire revenir des greffes de *Bayeux, Falaise et Lisieux* près de 12,000 liasses et registres des anciens bailliages, dont le triage est réclamé d'urgence par le Ministre pour la confection immédiate des inventaires B et C.

Or, l'espace va nous manquer pour le classement de tous ces docu-

ments précieux ; il nous manquera pour d'autres documents plus intéressants encore parce qu'ils renferment des détails intimes sur les mœurs et les habitudes de l'ancienne société ; en effet, aux acquisitions forcées et obligatoires des dossiers de l'ancienne administration, viennent encore s'ajouter les titres et papiers que les descendants des nobles familles normandes ont l'intelligente et généreuse pensée de donner aux archives pour compléter notre belle collection de *titres de familles*.

C'est ainsi que Madame Desmarais-de-Monchevrel, nous a fait remettre les titres de l'ancienne famille des *Le Bourgeois*, après les avoir fait trier avec soin par son petit-fils, M. Paul Du Murand, archiviste-paléographe, naguère sorti pensionnaire de l'École des Chartes. De son côté, M. de Petiville nous a envoyé des documents sur les familles Du Rozelet de Petiville, et se propose de nous remettre encore une immense caisse de papiers et de parchemins déposés à Vire, où, lors de notre tournée dans les greffes, nous avons pu les visiter superficiellement, sans doute, mais assez pour nous en faire désirer le prompt dépôt aux archives. Ils appartiennent aux XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

Ce sont là des exemples que le Conseil général ne saurait trop encourager pour compléter des collections intéressantes au point de vue de l'histoire de notre passé normand.

Je ne puis terminer ce rapport, sans vous rendre, Monsieur le Préfet, comme les années précédentes, bon témoignage du travail intelligent et assidu de mon premier employé, le sieur Le Provost, dont le zèle est infatigable et le bon vouloir toujours prêt. Aussi sollicité-je de votre bienveillance de porter son traitement à 1,200 fr.

Quant à moi, je m'estimerai heureux, si mes efforts pour la belle ordonnance de vos Archives répondent à ce que vous attendez,

Monsieur le Préfet,

de votre respectueux et obéissant serviteur,

L'Archiviste du département,

EUG. CHATEL,

Ancien élève-pensionnaire de l'École des Chartes.